

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Cour des comptes constate le sérieux de la FNC et des Fédérations des chasseurs quant à l'utilisation de l'argent public

13 juillet 2023 à Issy-les-Moulineaux

Le rapport d'initiative citoyenne de la Cour des comptes sur « les soutiens publics aux Fédérations de chasseurs » qui vient d'être publié fait mentir le proverbe « qui cherche trouve ». En effet, cet audit diligenté par la Cour des comptes, à la suite de la demande de l'association « un jour un chasseur » sur la plateforme citoyenne, balaie les rumeurs sur la mauvaise utilisation de l'argent public par la FNC et les Fédérations des chasseurs.

La Cour ne constate pas d'anomalie de gestion des comptes des Fédérations notamment concernant l'utilisation des fonds publics et la réalisation des missions de service public qui leur sont confiées. La FNC se félicite que ce contrôle souligne également l'investissement quotidien des FDC dans l'accomplissement de leurs nombreuses missions de service public (gestion des ACCA, sanitaire, protection de la biodiversité...).

La Cour des comptes émet huit recommandations que la FNC va s'employer à analyser et à mettre en perspective dans les prochaines semaines.

Cet audit mené sur plusieurs mois par la Cour des comptes doit faire taire cette « méchante petite musique » relayée en cœur par toutes les associations anti-chasse qui voudraient supprimer à l'un des plus importants réseaux fédéraux de France les différentes missions de service public notamment celles concernant la sauvegarde de la biodiversité.

N'en déplaise aux écologistes de circonstance et aux activistes anti-chasse, ce rapport reconnaît des résultats probants et concrets en matière de biodiversité sur le terrain.

Rappelons aussi que la FNC, les 94 FDC et 13 FRC sont agréées depuis plus de 10 ans au titre de la protection de l'environnement. Le réseau fédéral n'a pas attendu les concours publics mis en place par la loi chasse de 2019 pour agir en utilisant ses fonds propres issus des cotisations des chasseurs et en continuant à le faire. Qui peut en dire autant ?

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour Willy Schraen, président de la FNC : *« La Cour des comptes, a, comme à son habitude, réalisé un audit avec le professionnalisme qu'on lui connaît, et n'a rien trouvé ! C'est suffisamment rare de sa part pour s'en féliciter. Pas de fraude ni même d'anomalie de gestions des comptes notamment sur l'utilisation des fonds publics aux Fédérations de chasseur pour la réalisation des missions de service public qui nous ont été confiées. L'Etat qui nous a fait confiance en 2019 avec la loi chasse a eu raison de le faire. Pas de grand soir pour le réseau fédéral de la chasse française alors que l'association « un jour, un chasseur » qui ne cache pas son aversion pour la chasse et la FNC, à l'origine de la demande de cet audit, en attendait sans doute des révélations fracassantes. C'est loupé ! Alors que la Cour des comptes ouvre sa plateforme citoyenne à partir du 6 septembre, je vais réfléchir à la solliciter pour obtenir, en quelque sorte, une réponse du berger à la bergère ! Il serait utile au débat démocratique que certaines associations dites de défense des animaux, en réalité clairement anti-chasse, justifient également de l'utilisation des subsides de l'Etat sous la forme de soutiens publics et de défiscalisation des dons pour les entreprises et les particuliers. Ce souci de transparence, qui est légitime concernant l'utilisation de l'argent public, ne peut se limiter au seul monde de la chasse. Nous ne sommes pas, et -la Cour des comptes en donne la preuve- dans le camp du mal quand nos opposants seraient, de facto, dans celui du bien ! »*

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont 1 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com> @ChasseursFrance

